



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>92840</b>	De <b>M. Daniel Boisserie</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Haute-Vienne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >jeunes	<b>Tête d'analyse</b> >politique à l'égard des jeunes	<b>Analyse</b> > perspectives.
Question publiée au JO le : <b>02/02/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>17/01/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des jeunes sans qualification sur le marché du travail. Chaque année, près de 100 000 « décrocheurs » sortent précocement du système éducatif. Bien que ce chiffre soit en constante régression, on dénombre environ 480 000 Français de 18 à 24 ans sortis sans diplôme du système scolaire. Pour remédier à cette situation, les pouvoirs publics consacrent chaque année près de 2 milliards d'euros. Or, dans son rapport du 20 janvier, déplorant le manque de lisibilité et l'atomisation de ces dispositifs aux résultats insuffisants, la Cour des comptes préconise une réorganisation de l'architecture d'ensemble du système de formation et d'insertion. Pour ce faire, elle recommande notamment la conclusion de contrats de programmes régionaux pour faire converger les politiques de l'État, des régions et des partenaires sociaux et la mise en place d'une instance opérationnelle de pilotage veillant à l'application de ces plans. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement entend répondre positivement à cette proposition et quelles mesures il compte prendre pour rationaliser et améliorer l'efficacité de ces politiques.